



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Chalais

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- Requérent et propriétaire : Mme et M. Briguet (-Crisinel) Caroline et Jean-Baptiste à Réchy
Nature du projet : Réalisation d'un couvert à voitures
Parcelle : 4219, Folio : 32, Lieu-dit : "Le Tombec", Village : Réchy
Zone : habitat collectif 0.50
Coordonnées: 1.123.505 / 2.604.530
- Requérent et propriétaire : Mme et M. Gaudin (-Berthod) Isabelle et Laurent à Réchy
Nature du projet : Couvert à voitures (modification du projet)
Parcelle : 4071, Folio : 31, Lieu-dit : "Luizo", Village : Réchy
Dérogation : Art. 37 – Distance à la limite
Zone : Centre village
Coordonnées: 1.123.175 / 2.604.250
- Requérent et propriétaire : M. Rudaz Alphonse à Chalais
Architecte : G. & Rudaz Christian SA architecture à Sierre
Nature du projet : Démolition et reconstruction d'un couvert d'entrée, réfection d'une place de parc existante
Parcelle : 2548, Folio : 18, Lieu-dit : "Les Avouintsettes", Village : Vercorin
Dérogation : Art. 37 – Distance à la limite
Zone : résidentielle – petit chalet 0.25
Coordonnées: 1.122.670 / 2.606.900
- Requérent et propriétaire : Mme et M. Fragnière (-Pezzulo) Carina et Thierry à Chalais
Nature du projet : Couvert à voitures attenant à l'habitation existante
Parcelle : 5040, Folio : 39, Lieu-dit : "Chorechale", Village : Chalais
Dérogation : Art. 37 – Distance à la limite
Zone : habitat résidentiel – villa de plaine 0.30 et Centre village
Coordonnées: 1.123.688 / 2.605.194
- Requérent et propriétaire : Fondation Edouard Vallet à Vercorin
Architecte : Renggli Architectes à Sierre
Nature du projet : Pose de panneaux photovoltaïques
Parcelle : 2591, Folio : 18, Lieu-dit : "Vercorin", Village : Vercorin
Zone : Centre village
Coordonnées: 1.122.825 / 2.607.043

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h. 00 à 12 h. 00.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, sous pli chargé, dans les **30 jours** qui suivent la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 27 janvier 2012/cf